

2^E RENCONTRE 2017-2018 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Mardi 3 octobre 2017 9h à 16h	Restaurant Ryna (Salle Fraser-Gagnon) 4300 boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 6N1 418 833-8677	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985, poste 231 Cellulaire : 418 241-3772

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de vote)	SIÈGE
	Martin Béland Steve Cadorette Marie-Andrée Boisvert Dave Chouinard Jean-Claude Marcoux Hugo Matte Pablo M. Rousseau (am) Yvon Lacombe Martin Paulette Daniel Racine Yvon Marcoux	Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Eau : Organisme de bassin versant Industrie forestière : BGA (Appalaches) Faune : Chasseurs et pêcheurs Certification : Détenteur de certificat Territoire : MRC Parc : Parcs régionaux Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC Acériculture : Acériculteur UA 034-53 (Beauce)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de vote)	SIÈGE
	Vincent Beaulieu Sylvie Bernier Marc-André Boivin (am) Martin Cloutier (am) Amélie Denoncourt Jean-Philippe Jacques (am) Richard Labrie Jason Lamontagne Héloïse Le Goff Mathilde Routhier Lucie Thibodeau (am)	Représentant ministériel : MFFP – DGFO Représentante ministérielle : MFFP Représentant ministériel : MFFP Représentant ministériel : MFFP – DGFO Délégué de gestion Représentant ministériel : MFFP Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – UG Représentante ministérielle : MFFP Représentante ministérielle : MFFP – certification Représentante ministérielle : MFFP – DGFO
PERSONNES ABSENTES		SIÈGE
	Jimmy Deschênes Bruno Dumont Antoine Martineau-Rousseau Gilles Paquet Geneviève Paré Chantal Pelletier Pierre-Luc Roussel René Thibault	Industrie forestière : BGA (Appalaches) Faune : Pourvoirie Faune : Trappeurs Faune : ZEC Territoire : MRC Délégué de gestion Fédération des producteurs acéricoles du Québec Acériculture : Acériculteur UA 035-51 (Appalaches)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE;
ÉCHÉANCIER)**01 Mot de bienvenue et tour de table**

Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.

Mme Denoncourt présente Mme Mathilde Routhier qui sera dorénavant la personne-ressource au MFFP en ce qui concerne la certification. Elle remplacera donc M. Charles Vigeant-Langlois.

Mme Denoncourt annonce la démission de M. Bertrand Talbot, représentant des acériculteurs de la Beauce. Elle explique que les acériculteurs de la Beauce se sont rassemblés et ont nommé M. Yvon Marcoux comme nouveau représentant des acériculteurs de la Beauce. Mme Denoncourt souhaite la bienvenue à M. Yvon Marcoux.

Mme Denoncourt annonce la démission de M. Jean Lamontagne, représentant des exploitants agricoles. Comme M. Lamontagne est le seul partenaire de cette catégorie, le siège demeure vacant.

Mme Denoncourt explique que M. Pierre-Luc Roussel, ingénieur forestier, sera la personne-ressource représentant la Fédération des producteurs acéricoles du Québec suite à la décision de la TGIRT d'ajouter un siège de personne-ressource pour la Fédération. Toutefois, M. Roussel ne pouvait être présent aujourd'hui.

Un tour de table est fait pour que chacun puisse se présenter.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Denoncourt a fait parvenir un ordre du jour par courriel aux membres de la TGIRT. Toutefois, quelques modifications ont été apportées à l'ordre du jour depuis. Elle fait donc la lecture de l'ordre du jour suivant en spécifiant les modifications apportées :

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre
4. Suivi des actions découlant de la dernière rencontre
5. Présentation des travaux réalisés en lien avec les analyses de rentabilité des scénarios sylvicoles
Devient le point 05, comme aucune numérotation n'avait été attribuée à ce sujet.
6. Présentation du contenu préliminaire des PAFIT
Devient le point 06, en raison du décalage causé par la numérotation du point précédent.
7. Nouveau Guide de la TGIRT
 - a) Présentation du nouveau Guide de la TGIRT
 - b) Implications du nouveau Guide de la TGIRT dans le mode de fonctionnement de la TGIRT
Les deux points en lien avec le nouveau guide de la TGIRT sont regroupés dans un seul point.
8. État de la situation sur les projets d'agrandissement des érablières

-
9. Retour sur les comités de travail de la TGIRT et leurs projets d'acquisition de connaissances
 - a) Comité écologique
 - b) Comité accès
 - c) Comité stratégie de production de bois
 - d) Comité cohabitation

Un retour sera fait sur les travaux des comités de travail et non seulement sur les projets d'acquisition de connaissances proposés par ces comités. De plus, le point devient décisionnel puisqu'il sera nécessaire que la TGIRT entérine (ou non) des propositions de d'enjeux pour ces comités.

10. Retour sur les SIP
11. Point d'information sur les consultations publiques
12. Point d'information sur le RADF
13. Varia
 - a) Point d'information sur l'audit FSC de Gestion Forap
 - b) Lettre à envoyer au MDDELCC
 - c) Programme de la Fondation de la Faune du Québec

Des sujets sont ajoutés au point varia.

14. Fin de la rencontre

Le point varia demeure ouvert. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre (21 juin 2017)

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux membres par courrier électronique, ce qui leur a permis de le lire à l'avance. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre (21 juin 2017)

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre.

À la page 3, au point 04 : Mme Denoncourt n'a pas envoyé de courriel concernant les suites des demandes d'agrandissement d'érablières puisque des explications étaient à donner par le MFFP. Le sujet sera abordé plus en détail au point 08 de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 3, au point 05 : Deux membres de la TGIRT ont fourni à Mme Denoncourt la liste des sujets des PAFIT pour lesquels ils voulaient plus d'explications lors de la rencontre d'aujourd'hui.

À la page 4, au point 06 : Mme Denoncourt a fait parvenir par courriel la présentation powerpoint de M. Martin Cloutier aux membres de la TGIRT le 26 juin.

À la page 4, au point 06 : M. Martin Cloutier ajoute une précision. Tous les enjeux présentés dans les PAFIT possèdent une fiche enjeu-solution. Dans ces fiches, il est précisé si l'enjeu est suivi grâce à une fiche VOIC ou s'il est suivi grâce à une autre mesure (ex : entente d'harmonisation, RADF, etc).

À la page 5, au point 06 : Mme Denoncourt a rendu disponible le document de support accompagnant les PAFIT dans un courriel du 26 juin puis dans un courriel de rappel le 4 août.

À la page 5, au point 06 : À la connaissance de Mme Denoncourt, seul un membre de la TGIRT a fait parvenir ses commentaires et questionnements à propos du document de support.

À la page 5, au point 07 : Un comité ad hoc a été créé afin de proposer un projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains de la Seigneurie Joly. Le projet est en cours. Le sujet sera abordé plus en détail au point 09 a) de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 5, au point 08 : Les suites du comité de travail sur la cohabitation des usages seront abordées plus en détail au point 09 d) de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 6, au point 09 : Les suites du comité de travail sur l'accès au territoire seront abordées plus en détail au point 09 b) de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 7, au point 10 : Les suites du comité de travail sur la stratégie de production de bois seront abordées plus en détail au point 09 c) de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 7, au point 11 : Un retour sur les SIP sera fait au point 10 de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 8, au point 11 : La carte des SIP non récoltés lors du quinquennal 2013-2018 et reportés au quinquennal 2018-2023 (donc besoin d'une nouvelle consultation) a été envoyée par courriel (par Mme Denoncourt) en format shapefiles le 1er septembre et en format pdf le 13 septembre.

À la page 8, au point 11 : La carte du SIP 2018-2023 qui sera récolté dans St-Omer en 2017-2018 a été envoyée par courriel (par Mme Denoncourt) en format shapefiles et pdf le 26 juin.

À la page 8, au point 11 : Un rappel a été fait par courriel par Mme Denoncourt le 14 juillet concernant les commentaires que les membres de la TGIRT devaient faire à M. Jason Lamontagne au sujet des SIP. Quelques membres de la TGIRT ont envoyé leurs commentaires.

À la page 9, au point 13 : Le comité de sélection pour les projets régionaux du PADF (Jimmy Deschênes, Martin Paulette et Hugo Matte) s'est rassemblé et a retenu les 4 projets proposés : 3 projets en provenance de l'Association forestière des deux rives (AF2R) et un projet en provenance des milieux structurés de Chaudière-Appalaches. Pour l'instant, seuls les trois projets de l'AF2R ont été jugés admissibles par le MFFP. Le cas du projet des milieux structurés sera abordé au point 09 d) de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

À la page 9, au point 13 : Le sujet de la lettre à envoyer au MDDELCC sera abordé au point 13 b) de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

05 Présentation des travaux réalisés en lien avec les analyses de rentabilité des scénarios sylvicoles

M. Vincent Beaulieu présente ses travaux en lien avec les analyses de rentabilité économique des scénarios sylvicoles (voir Analyse écono_TGIRT_Chaudière-Appalaches.pdf). Il commence par expliquer que l'enjeu de rentabilité économique des scénarios sylvicoles a été ciblé à différents niveaux : par la TGIRT (le 20 septembre 2016), par la SADF et dans

Envoyer la présentation de Vincent Beaulieu comprenant les réponses aux

les PAFIT, ce qui explique que des travaux sont en cours depuis avril 2016 au MFFP. Il précise que les analyses de rentabilité économique ne concernent que la matière ligneuse et que l'objectif de ces analyses est de positionner les scénarios sylvicoles en ordre de rentabilité et non de trouver le «chiffre exact» du niveau de rentabilité.

exercices de calcul
(Amélie Denoncourt ;
octobre)

Les différents termes utilisés dans le cadre de ces travaux sont définis un à un, des explications quant à la façon de réaliser les analyses de rentabilité économique sont données, puis les membres de la TGIRT sont invités à réaliser des exercices de calcul pour vérifier leur compréhension. On en conclut qu'il serait possible d'accepter un scénario sylvicole dont l'indicateur économique (IE) serait négatif, si c'est pour permettre de considérer une autre valeur (ex : villégiature). Mais dans tous les cas, il faut que l'indicateur VANp/Cp soit positif, puisque l'inverse signifierait que le gouvernement perd de l'argent à réaliser ce scénario sylvicole.

M. Vincent Beaulieu termine sa présentation par les résultats obtenus pour les UA 034-51 et 035-71 dans le cadre de ses travaux. Il précise que seuls les scénarios sylvicoles les plus importants sont évalués, que certains effets de traitement ne sont pas disponibles dans les données et que les scénarios de référence sont en amélioration. Selon les résultats actuels, peu de scénarios sylvicoles (particulièrement les plus intensifs) semblent rentables, mais la majorité des scénarios couvrent leurs frais.

Certains membres de la TGIRT soulignent que les scénarios sylvicoles présentés par M. Beaulieu ne sont pas utilisés en Chaudière-Appalaches. M. Beaulieu prévoit donc de s'asseoir avec M. Jason Lamontagne pour vérifier quels sont les scénarios sylvicoles réellement utilisés en Chaudière-Appalaches.

06 Présentation du contenu préliminaire des PAFIT

Mme Lucie Thibodeau présente le contenu préliminaire des PAFIT (voir [Presentation_PAFIT_TLGIRT_3571.pdf](#)). Elle précise que la présentation est commune pour le PAFIT 034-51 et le PAFIT 035-71.

Mme Thibodeau débute en expliquant que les PAFIT présentent des portraits du territoire (état actuel) des UA, les objectifs d'aménagement pour ces UA ainsi que la Stratégie d'aménagement forestier intégré pour chacune de ces UA.

Elle poursuit en expliquant que pour les PAFIT 2018-2023, l'objectif est de maintenir les acquis de 2013-2018, d'apporter des améliorations et de faire du développement ciblé pour certains enjeux.

La présentation se poursuit par une présentation de plusieurs éléments de description et d'utilisation du territoire. Les discussions s'animent lorsqu'arrive le sujet des aires de conservation (voir diapo 20). Les membres de la TGIRT reprochent au MFFP de présenter les aires protégées et les protections administratives sur l'ensemble du territoire de la région 12, alors que les PAFIT sont présentés uniquement pour le territoire forestier public. Les membres de la TGIRT soulignent que cette façon de faire apporte un biais dans la présentation des informations, laissant croire que 16,7 % des forêts publiques sont protégées en Chaudière-Appalaches, alors que c'est probablement la protection des battures du Saint-Laurent qui vient gonfler ce chiffre à l'échelle de la région.

Par la suite, il est rapidement question de la gestion participative pour expliquer où se situe l'influence de la TGIRT dans la planification forestière (voir diapos 28-29).

Mme Lucie Thibodeau poursuit la présentation en parlant des objectifs d'aménagement. C'est à ce moment qu'un tableau est distribué pour présenter les objectifs d'aménagement provinciaux qui répondent aussi aux objectifs locaux (définis par la TGIRT).

Lors de la présentation de la stratégie d'aménagement, un deuxième tableau est distribué afin de présenter la synthèse des mesures autres qu'un VOIC permettant de répondre aux enjeux et objectifs d'aménagement. Les représentants du MFFP en profitent par la suite pour présenter la stratégie régionale de production de bois qui est à mettre en œuvre dans les prochaines années.

La présentation se termine par une section sur les suivis forestiers : le suivi de conformité (pour valider le respect des directives et des normes) et le suivi d'efficacité (pour valider si les moyens mis en place permettent d'atteindre les objectifs).

Les commentaires des membres de la TGIRT sont attendus par le MFFP pour le 3 novembre.

Faire des commentaires sur les PAFIT (Tous; 3 novembre)

07 Nouveau Guide de la TGIRT

a) Présentation du nouveau Guide de la TGIRT

Mmes Sylvie Bernier et Héloïse LeGoff présentent aux membres de la TGIRT le nouveau guide qui a été élaboré pour préciser le rôle et l'apport des TGIRT dans la planification forestière au Québec. Ce nouveau guide a été élaboré suite à un premier cycle complet de planification forestière en collaboration avec les TGIRT. Les points forts et les points faibles ont été soulevés et c'est donc le résultat d'une réflexion sur la consolidation des TGIRT qui est présentée à la rencontre (voir Présentation_GuideTLGIRT_Participants_20170606_version présentée.pdf)

La diapositive 39 résume bien l'ensemble des informations présentées par Mmes Bernier et LeGoff :

- Le mandat de la TGIRT est de collaborer à l'élaboration des PAFI, en respectant les grandes orientations gouvernementales (Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), Plan d'affectation du territoire public (PATP), Plan régional de développement du territoire public (PRDTP), etc.)
- Les cinq grands principes de fonctionnement de la TGIRT sont : l'intérêt commun, le consensus, la représentativité, l'efficience et la nécessité de résultat.
- Pour arriver à collaborer à l'élaboration des PAFI, les membres de la TGIRT échangent des informations, se concertent et déterminent les enjeux et les solutions qui sont retenus par la TGIRT. Ces enjeux et solutions sont ensuite transmis au MFFP sous forme de recommandations.
- Le MFFP analyse les recommandations de la TGIRT. Par la suite, il peut décider d'intégrer en tout, en partie ou de ne pas intégrer les recommandations de la TGIRT.
- Finalement, d'autres mécanismes permettent d'influencer l'élaboration des PAFI : le traitement des intérêts spécifiques (via l'article 56 de la LADTF), les consultations publiques et les consultations autochtones.

b) Implications du nouveau Guide de la TGIRT dans le mode de fonctionnement de la TGIRT

Mme Amélie Denoncourt aborde une première idée en lien avec le nouveau guide de la TGIRT, soit celle d'avoir des remplaçants désignés. Cette possibilité est émise dans le guide et certains membres (essentiellement acériculteurs) sont intéressés par cette idée qui semble être appliquée dans d'autres régions. Mme Denoncourt explique que jusqu'à maintenant, dans les règles de fonctionnement propres à la TGIRT de Chaudière-Appalaches, il n'avait pas été permis aux délégués d'avoir des remplaçants, à moins que ceux-ci ne quittent définitivement la TGIRT. Autrement dit, il n'était pas possible de se faire remplacer ponctuellement pour une rencontre. Le but était d'assurer une meilleure continuité dans les travaux de la TGIRT. En effet, lorsqu'il y a un trop grand roulement parmi les membres de la TGIRT, on doit trop souvent recommencer les explications à la base pour que tous comprennent la même chose. De plus, un trop grand roulement n'encourage par le développement de liens de confiance entre les membres de la TGIRT, alors que ces liens de confiance facilitent énormément le déroulement des discussions et des travaux. Après discussion, les membres de la TGIRT s'entendent pour maintenir le règlement au sujet de l'interdiction d'avoir des remplaçants ponctuels lors des rencontres de la TGIRT.

Les discussions se poursuivent et certains membres de la TGIRT proposent qu'un rapport détaillé soit réalisé annuellement afin de plus facilement justifier le travail réalisé par les délégués auprès de leurs employeurs et afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur ce qui est réalisé concrètement à chaque année. Mme Amélie Denoncourt et M. Vincent Beaulieu expliquent qu'ils réalisent conjointement un rapport très sommaire à chaque année (nombre, de rencontres de la TGIRT, nombre de rencontres des comités de travail, nombre de délégués présents, etc.). Ils sont toutefois d'accord avec l'idée qu'un rapport annuel plus détaillé serait pertinent.

Dans un même ordre d'idées, Mme Denoncourt propose de mettre en place un registre dans lequel on retrouverait l'ensemble des décisions prises par la TGIRT et ses comités de travail. Certains proposent que ce registre soit disponible à tous les délégués via une plate-forme électronique. M. Vincent Beaulieu mentionne que la région 03 possède ce genre de plate-forme électronique pour les TGIRT de la Capitale-Nationale. Il s'informerait auprès du coordonnateur de la région 03 pour savoir quelle plate-forme est utilisée.

Mettre en place un registre des décisions de la TGIRT (Amélie Denoncourt)

S'informer sur le type de plate-forme électronique utilisé sur la rive-nord (Vincent Beaulieu)

08 État de la situation sur les projets d'agrandissement des érablières

M. Richard Labrie présente l'état de la situation concernant les projets d'agrandissement des érablières (voir État_situation_agrandissement_érablières.pdf)

M. Labrie prend le temps d'expliquer chacune des étapes du processus entourant les projets d'agrandissement des érablières.

- 1) Dépôt des demandes d'agrandissement au MFFP
- 2) Envoi des lettres d'accusé-réception de la part du MFFP (lettres exigées par la FPAQ auprès des promoteurs acériculteurs qui lui déposent une demande)
- 3) Dépôts des demandes des promoteurs acériculteurs à la FPAQ (date limite : 15 sept. 2016)

-
- 4) Envoi par la FPAQ des offres d'augmentation de contingent intérimaire aux promoteurs acériculteurs admissibles (1^{er} nov. 2016)
 - 5) Demande d'informations supplémentaires par le MFFP afin de procéder à l'analyse préliminaire des demandes (lettres envoyées par le MFFP en nov. 2016, informations demandées pour déc. 2016)
 - 6) Présentation du MFFP (M. Stéphane LeBel) à la TGIRT du 23 janvier 2017 sur le développement de l'acériculture sur les terres publiques
 - 7) Analyse préliminaire des projets par le MFFP selon la grille provinciale (hiver 2017). Les critères utilisés sont donc émis à l'échelle de la province (voir diapo 12).
 - 8) Envoi des lettres de refus ou de réservation des superficies par le MFFP (avril 2017)
 - 9) Inventaire des secteurs par les promoteurs acériculteurs
 - 10) Demande de commentaire au secteur Faune du MFFP concernant les peuplements situés dans les ravages
 - 11) Confirmation des résultats d'inventaire par le MFFP

Les étapes à venir concernent les plans et devis, la prescription et le martelage, les traitements sylvicoles, l'installation des équipements pour une production débutant en 2018 ou en 2019.

M. Yvon Marcoux, acériculteur de la Beauce, demande pourquoi les projets d'agrandissement d'érablières ne sont pas présentés à la TGIRT au lieu que seuls quelques intervenants ciblés (ex : Zec Jaro) soient consultés. M. Labrie explique qu'il n'est pas dans le mandat de la TGIRT de choisir les projets d'agrandissement d'érablières.

09 Retour sur les comités de travail et leurs projets d'acquisition de connaissances

a) Comité écologique

Mme Amélie Denoncourt explique que, suite à la dernière rencontre de la TGIRT (juin 2017), un sous-comité du comité écologique a été formé pour définir un projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains de la Seigneurie Joly et de Chaudière-Appalaches. C'est ainsi que l'OBV Du Chêne, le CRECA et la MRC de Lotbinière, appuyés par le Bureau d'écologie appliquée et par Mme Denoncourt, ont soumis au MFFP une proposition de projet qui a été acceptée par le MFFP au cours de l'été. Le projet utilisera le budget de 24 999 \$ qui lui avait été réservé. Il est divisé en 4 volets :

Volet 1 : Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêt dans les unités d'aménagement forestier de Chaudière-Appalaches.

Volet 2 : Recherche d'étangs vernaux et d'étangs permanents isolés dans la Seigneurie Joly, à l'aide des données LIDAR et d'autres outils géomatiques, et validation de la méthode par inventaire terrain

Volet 3 : Vérification des types écologiques de certains marécages arborés et milieux riverains dans la Seigneurie Joly

Volet 4 : Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne

Les travaux d'acquisition de connaissances en lien avec ce projet sont déjà en cours.

b) Comité accès

Mme Amélie Denoncourt explique que le comité sur l'accès au territoire ne s'est pas rencontré récemment. Par conséquent, aucun avancement notable n'est à souligner.

c) Comité stratégie de production de bois

Mme Amélie Denoncourt explique que le comité sur la stratégie de production de bois ne s'est pas réuni récemment. Toutefois, MM. Jason Lamontagne et Hugo Matte ainsi que Mme Denoncourt ont élaboré une proposition de projet d'acquisition de connaissances sur l'état des peuplements éduqués et des jeunes plantations âgés d'environ 30 ans. Le projet a pour but de connaître quels sont les jeunes peuplements/plantations qui sont prêts à être éclaircis (ou à évaluer le moment où ces peuplements/plantations seront prêts à être éclaircis) afin d'augmenter la prévisibilité de l'offre de bois de petite dimension pour les industriels de la région. Un budget de 45 000 \$ pourrait être disponible pour ce projet au lieu du 30 000 \$ entériné par la TGIRT en juin 2017.

Cette proposition de projet a été soumise aux autres membres du comité sur la stratégie de production de bois par courriel. Les membres ont approuvé la proposition de projet. Le MFFP est prêt à accepter la proposition de projet en autant qu'un enjeu en bonne et due forme soit entériné par la TGIRT.

Aucun libellé d'enjeu n'est proposé pour le moment. Les membres de la TGIRT s'entendent donc pour donner leur avis par courriel sur une proposition de libellé d'enjeu qui leur serait envoyée dans les prochains jours.

Envoyer par courriel une proposition de libellé d'enjeu en lien avec la prévisibilité de l'offre en petit bois (Amélie Denoncourt; octobre)

Donner son avis par courriel sur la proposition de libellé d'enjeu (Tous; octobre)

d) Comité cohabitation

Mme Amélie Denoncourt explique que le comité sur la cohabitation des usages en milieux structurés s'est récemment rassemblé (25 septembre). Les membres du comité continuent donc de faire progresser des dossiers comme celui des ententes d'harmonisation que les trois milieux structurés de la région (Parc des Appalaches, Parc du Massif du Sud et Zec Jaro) veulent proposer au MFFP; des sondages à mettre en place pour évaluer le taux de satisfaction de la clientèle en lien avec l'harmonisation des usages qui est faite en milieu structuré; et le projet de transfert de connaissances sur le caractère multiresource des milieux structurés.

10 Retour sur les SIP

M. Jason Lamontagne présente les commentaires reçus de la part du CRECA, du Parc des Appalaches, du Parc du Massif du Sud et de la MRC de L'Islet concernant les SIP présentés lors de la dernière TGIRT (pas ceux présentés par courriel au début de l'automne). Il explique comment il répond à chacun de ces commentaires.

M. Lamontagne ajoute qu'il n'a pas encore regardé les commentaires faits pour les SIP présentés par courriel au mois de septembre, puisque les gens avaient jusqu'au 29 septembre (vendredi précédent la rencontre de la TGIRT) pour émettre leurs commentaires. Il assure toutefois que, comme à l'habitude, une réponse écrite sera donnée pour chacun des commentaires émis.

11 Point d'information sur les consultations publiques

M. Jason Lamontagne fait un point d'information sur les consultations publiques à venir pour les PAFIO de l'UA 034-51 et de l'UA 035-71. Les consultations publiques auront lieu du 16 octobre au 9 novembre. Il y aura 3 séances d'information :

17 octobre : Montmagny 13 h à 16h30

18 octobre : St-Georges, 13 h à 16 h 30

19 octobre : Ste-Croix, 13 h à 16 h 30

À partir du 16 octobre, il sera possible de consulter les PAFIO sur le site internet du MFFP, soit grâce à la carte interactive, soit grâce aux cartes pdf.

Il sera également possible de consulter les cartes des PAFIO dans les bureaux de l'UG (Montmagny et St-Georges), sur rendez-vous seulement.

Il est demandé à M. Jason Lamontagne que les shapefiles regroupant l'ensemble des SIP présentés depuis février 2016 soient envoyés par courriel.

Envoyer les shapefiles des SIP 2018-2023 (Jason Lamontagne ; début octobre)

12 Point d'information sur le RADF

M. Vincent Beaulieu fait un point d'information sur le RADF qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018. Il explique qu'il est possible d'avoir accès à beaucoup d'informations sur le site internet du MFFP :

<http://publications.mffp.gouv.qc.ca/radf/>

Il explique également qu'il est possible de suivre une formation en ligne disponible à partir du site internet indiqué ci-haut.

Mme Amélie Denoncourt invite les ingénieurs forestiers à participer à la journée de formation en lien avec le RADF donnée par l'OIFQ et le CIFQ le 26 octobre prochain, à Québec.

13 Varia

a) Point d'information sur l'audit FSC de Gestion Forap

M. Hugo Matte explique que Gestion Forap s'est fait audité au début septembre pour son certificat FSC. Il précise que Gestion Forap a reçu une non-conformité majeure en lien avec des travaux prévus dans des zones d'étude d'aire protégée.

M. Matte explique que Gestion Forap est coincé dans une situation délicate, puisqu'il n'y a pas d'avancement dans le dossier des propositions d'aires protégées au niveau ministériel (les propositions d'aires protégées demeurant alors des zones d'étude au sens où l'entend l'auditeur FSC), alors que le MFFP ne considère pas qu'il s'agit de zones d'étude d'aires protégées tant que le dossier n'est pas rendu à la prochaine étape (parmi toutes les étapes à franchir pour définir une nouvelle aire protégée). Par conséquent, Gestion Forap est pénalisé soit par l'auditeur FSC s'il réalise les travaux, soit par le MFFP qui peut lui retirer des volumes de bois s'il ne réalise pas les travaux.

b) Lettre à envoyer au MDDELCC

Mme Amélie Denoncourt en profite pour ré-introduire l'idée d'envoyer une lettre d'information au MDDELCC pour faire connaître la situation complexe de la région en raison du manque d'évolution du dossier des aires protégées en Chaudière-Appalaches. Mme Denoncourt consultera quelques intervenants (Hugo Matte, Martin Paulette, Marie-Andrée Boisvert) pour formuler cette lettre relatant les difficultés rencontrées par rapport à la certification et par rapport à la protection des vieux témoins écologiques.

c) Programme de la Fondation de la Faune du Québec

La Fondation de la Faune du Québec a mis en place un programme pour encourager les acteurs du milieu à réaliser des projets fauniques en lien avec des enjeux qui auraient été identifiés par la TGIRT. Les projets doivent être déposés pour le 1^{er} novembre.

Toutefois, la TGIRT n'a pas particulièrement travaillé sur les enjeux fauniques ces derniers temps. Les organismes qui aimeraient planifier un projet à soumettre au programme devront donc se tourner vers des enjeux retenus il y a quelques années, dans le PRDIRT par exemple.

14 Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 16 h

COMPTE-RENDU PRÉPARÉ LE 14 NOVEMBRE 2017 ET COMPLÉTÉ LE 17 JANVIER 2018 PAR :**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 13 MARS 2018**